

Urbanisme			
Communes ou EPCI	Départements	Régions	Etat
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Élaboration du schéma de cohérence territoriale, du plan local d'urbanisme ou de la carte communale.</li> <li>● Délivrance des permis de construire et des autres autorisations d'occupation des sols pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale.</li> <li>● Droit de préemption urbain.</li> <li>● ZAC (zone d'aménagement concerté).</li> <li>● Accord des communes ou EPCI sur la création du périmètre départemental d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Délimitation du périmètre d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et exercice du droit de préemption dans le périmètre (directement ou via SAFER).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Élaboration en association avec l'État du schéma directeur de la région d'Île-de-France - SDRIF [approbation par l'État].</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pouvoirs spécifiques de modification des SCOT et PLU.</li> <li>● Qualification des projets d'intérêt général et liste des opérations d'intérêt national.</li> <li>● Délivrance des permis de construire et des autres autorisations d'utilisation du sol (hors PLU et carte communale ou cas spécifiques).</li> <li>● Zone d'aménagement concerté (dans les opérations d'intérêt national).</li> <li>● Zone d'aménagement différé.</li> <li>● Élaboration et approbation des directives territoriales d'aménagement et de développement durables (DTADD).</li> <li>● Association à l'élaboration et approbation du schéma directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIF).</li> <li>● Modification par décret du périmètre départemental d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (en cas de réduction).</li> </ul>